DJIBOUTI

République de Djibouti
Premier Ministère
Ministère de la Promotion de la Femme,
du Bien-être Familial et des Affaires Sociales

RAPPORT NATIONAL D'EVALUATION DECENNALE DE MISE EN APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING

Juin 2004

Acronymes et abréviations

AFD	Association des Femmes de Dikhil
AFT	Association des Femmes de Tadjourah
BAD	Banque Africaine de Développement
CEDAW	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes
CNP	Comité National de Pilotage
CRIPEN	Centre de Recherche, d'Information et de Production de l'Education Nationale
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
EF	Equilibre Familial
DSRP	Document de la Stratégie de la Réduction de la Pauvreté
FMI	Fonds Monétaire International
FNUAP	Fonds des Nations Unis pour la Population
GED	Genre Et Développement
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MPF-ONG	Ministère délégué chargé de la Promotion de la Femme, du Bien-être Familial et des Affaires Sociales- Organisation Non Gouvernementale
MSR	Maternité Sans Risque
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PA	Programme d'Action
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit National Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SNIFD	Stratégie Nationale pour l'Intégration des Femmes dans le Développement
STP	
UNFD	Union Nationale des Femmes Djiboutiennes
VIH SIDA	Virus d'Immuno-Déficience Humaine / Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise

INTRODUCTION

Tout comme la plupart des pays qui ont participé aux grandes conférences internationales sur les femmes et ont pris l'engagement de mener des actions notamment dans les douze domaines critiques retenus à Beijing en 1995, confirmés cinq ans après à New York, en matière d'égalité des sexes, la République de Djibouti a entrepris des démarches avancées remarquables positives.

Aussi, dans la perspective de la tenue de la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme qui se tiendra en mars 2005, la République de Djibouti s'est attelée à la rédaction d'un rapport relatif à la mise en œuvre du Programme d'Action de la Plate Forme de Dakar et de Beijing qui a été adopté à l'issue de la quatrième Conférence Mondiale qui s'est tenue dans la ville du même nom en 1995.

Pour esquisser un bilan des actions et projets réalisés par le Gouvernement pour atteindre les objectifs stratégiques déterminés par le Plan d'Action de Beijing, le rapport s'est inspiré des diverses études programmées réalisées à Djibouti dans les différents domaines concernés et notamment du document relatif à la stratégie nationale d'intégration de la femme dans le développement, du rapport sur le cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté.

L'approche stratégique adoptée par le gouvernement dans l'amélioration des conditions de vie des citoyens djiboutiens dénote sans équivoque de la volonté de dépasser les déclarations d'intention et d'instaurer une politique d'évaluation effective et l'évolution des programmes établis. Et ce, toujours dans l'optique de réalisation des objectifs mondiaux de développement, ainsi que le démontre la prise en compte dans différents plans d'action, des objectifs du millénaire à compter de l'année 2002.

Le présent rapport s'est efforcé de respecter au mieux les objectifs stratégiques définis par le Plan d'Action de Beijing en les regroupant sous les titres suivants également suggérés par le questionnaire distribué aux Etats parties :

- aperçu des réalisations et défis à relever pour la promotion de l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes
- progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme d'action de Beijing et autres initiatives et mesures identifiées lors de la 23ème session extraordinaire de l'Assemblée Générale
- développement institutionnel
- principaux problèmes et mesures prises pour y remédier

Ce rapport a permis de mettre en exergue les efforts appréciables de l'Etat ainsi que de l'ensemble des acteurs nationaux pour lutter contre la pauvreté et par là-même, jeter les bases d'un meilleur épanouissement pour la femme et la petite fille. Car il est avéré que l'extrême pauvreté est, en grande partie, l'apanage de la femme et seul l'aboutissement des mesures mises en place pour la sortir de l'analphabétisme et de l'illettrisme peuvent améliorer tant sa condition sanitaire, qu'économique et politique.

Même si le chemin semble encore long et semé d'embûches sociales et traditionnelles, la marche vers l'égalité des genres et la démarginalisation des femmes est bel et bien entamée à Djibouti : il revient désormais aux femmes, avec l'aide des hommes, de ne pas s'essouffler.

PARTIE I – APERÇU DES REALISATIONS ET DEFIS A RELEVER POUR LA PROMOTION DE L'EGALITE ENTRE LES SEXES ET LA DEMARGINALISATION DES FEMMES

A) Les efforts fournis au cours de la dernière décennie en matière de lutte pour l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes

L'avancement des femmes en République de Djibouti a bénéficié, plus particulièrement au cours des 5 dernières années d'un élan politique certain et porteur depuis l'accession en 1999 à la magistrature suprême de Monsieur ISMAEL OMAR GUELLEH. Cette période a été témoin d'une floraison de mesures tant institutionnelles que législatives visant à mettre la jeune République au diapason des Etats en développement les plus avancés et en conformité avec les objectifs spécifiques découlant du Programme d'Action de Beijing (PA 1995) ainsi que des textes issus de la 23ème session extraordinaire de l'Assemblée Générale (2000).

La volonté politique pour favoriser l'intégration de la femme dans le développement djiboutien s'est traduite par un certain nombre de mesures parmi lesquelles il faut mentionner en premier lieu, la création en 1999 d'un Ministère dédié à la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales qui a succédé à une Direction datant de 1998 mais également le soutien déclaré à l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Intégration de la Femme dans le Développement (SNIFD).

C'est par un processus participatif que le Ministère de la Promotion de la Femme a préparé et finalisé la SNIFD et organisé la Table Ronde des partenaires du développement (expérience unique au niveau régional) le 4-6 octobre 2003 en mobilisant les Ministères, la société civile, le secteur privé et la population djiboutienne.

Dans son ensemble, les quatre domaines prioritaires de la SNIFD sont la prise de décision, la santé, l'éducation et la participation de la femme à l'économie .

Le document de la SNIFD prend force de loi en juillet 2002 avec l'adoption de la loi n°173/AN/02/4èmeL instaurant la politique nationale en matière d'intégration de la femme dans le développement. Le Comité National de pilotage mis en place après l'adoption de la SNIFD est chargé d'assurer le suivi et l'évaluation tant de la SNIFD que des directives découlant du plan d'action de Beijing. Le Ministère de la Promotion de la Femme a également en prévision la formation en GED de l'ensemble des points focaux ainsi que d'autres participants.

Une autre action gouvernementale significative a été l'adoption en août 2003 d'un document portant cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSRP) qui fixe quatre axes majeurs de développement :

- renforcer la compétitivité du pays et à créer les conditions d'une croissance économique forte et durable ;
- accélérer le développement des ressources humaines, à travers la mise en œuvre de programmes ciblés sur les zones de pauvreté et les couches vulnérables ;
- réduire la pauvreté ;

- promouvoir la bonne gouvernance politique, locale, économique et financière et renforcer les capacités de planification et gestion de l'administration et à moderniser ses outils et ses moyens.

La question genre et l'analyse des disparités entre les sexes sont intégrées dans les principaux secteurs du document tels que la santé, l'éducation, l'emploi et la prise de décision.

Quant à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et des Objectifs du Millénaire en matière de développement, un rapport rédigé en 2003 fait état des insuffisances et de l'ensemble des mesures prises par l'Etat djiboutien pour atteindre la pleine réalisation des objectifs du Millénaire et notamment en matière de réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, l'éducation primaire, promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, etc.

En ce qui concerne ce dernier objectif, le rapport part du constat que plus de la moitié (56,3%) des femmes djiboutiennes sont analphabètes contre seulement un tiers (35%) pour les hommes. Cette situation défavorable apparaît comme encore plus accentuée parmi les femmes non célibataires âgées entre 15 et 49 ans : alors que le taux d'analphabétisme se situe pour cette tranche de population, selon le résultat du sondage, à 71% pour les femmes urbaines, il est de 97,5%, soit la quasi-totalité des personnes interrogées, pour les femmes rurales.

En matière législative et politique, le pays a connu ces dernières années, des avancées notables qui se manifestent soit par la promulgation de textes spécifiques soit par la prise en compte de la dimension féminine et genre dans des textes plus généraux. L'acquisition législative la plus significative est **la loi en date du 31 juin 2002 portant Code de la Famille** qui comble un vide juridique et garantit à la femme et aux enfants, et notamment la petite fille, le respect de certains droits. Ainsi, le mariage des mineurs est désormais interdit par la fixation à **18 ans de l'âge du mariage**, la répudiation est illégale et les conditions du divorce sont améliorées.

D'autres textes prennent en compte les droits spécifiques des femmes :

- le Code pénal de 1995 est égalitaire à l'égard des parents sans distinction entre le père et la mère, la sanction de nombreuses infractions sont aggravées quand elles sont perpétrées à l'encontre des femmes, la pénalisation des mutilations génitales féminines (article 333 du Code pénal),

- le Code du Travail actuel en date du 15 décembre 1952, affirme le principe de la non-discrimination entre les deux sexes (article 1) et consacre le principe « *à travail égal salaire égal* » (article 91),

Un nouveau Code est en cours de promulgation qui confirme les acquis.

Dans les grandes orientations pour le développement économique et social (2001-2010), un des principaux objectifs est l'intégration de la femme.

- la loi n°48/AN/99ème L du 3 juillet 1999 sur l'orientation de la politique de santé qui prévoit la santé reproductive et la planification familiale, le dépistage des MST, les campagnes d'éducation à propos des mutilations génitales féminines et la protection sociale de la mère.

Sur le plan politique, de nombreux débats publics ont été tenus depuis l'année 2000 : un séminaire national de réflexion sur l'action gouvernementale (février 2002), les Etats Généraux de la Justice (février 2001), les Etats Généraux de l'Education (…), le Forum National sur les droits de l'homme (mai 2004).

Le Ministère de la Promotion de la Femme a également organisé un atelier d' information pour les femmes candidates aux élections législatives sur les droits constitutionnels ainsi qu'une formation en genre pour les parlementaires issus des législatives de janvier 2003, constitués à 10% de femmes suite à **l'adoption en 2002 de la loi sur le système des quota d'au moins 10 % dans les fonctions électives et administratives.**

Par ailleurs, la volonté du Chef de l'Etat en faveur de l'intégration de la femme au développement du pays se manifeste à chaque opportunité officielle qui lui est donnée et s'est concrètement matérialisée par la création le 3 février 2000 d'un prix : le Grand Prix du Chef de l'Etat pour la Promotion de la Femme qui donne l'opportunité à toutes les femmes djiboutiennes de concourir et de gagner tous les ans sur un thème précis.

En outre, la Première Dame du pays, par le biais de son rôle de présidente de l'UNFD (Union Nationale des Femmes Djiboutiennes), ONG doyenne en matière de militantisme féminin, œuvre constamment pour améliorer au quotidien le bien-être des femmes djiboutiennes en luttant contre l'analphabétisme, les mutilations génitales féminines, la lutte contre la pauvreté par le biais du micro crédit. Cette organisation ne ménage ses efforts pour apporter des soutiens à toutes les couches défavorisées, et défendre leurs droits.

De même, le réseau associatif a depuis quelques années, résolument pris le relais, avec l'aide appuyée des organismes internationaux, de l'action gouvernementale. Même si ces associations ne sont pas exclusivement féminines, l'on peut affirmer sans exagération qu'elles sont majoritairement constituées de femmes. On peut citer quelques unes d'entre elles :l'UNFD, , qui aident notamment les femmes à accéder au micro crédit, les associations des Femmes d'Ali Sabieh, de Dikhil, de Tadjourah, d'Obock, d'Arta,, ATU YOO FAN ; assurent l'écoulement des produits artisanaux fabriqués par les femmes, l' Association IFTIN et OUI A LA VIE, qui s'occupent des personnes vivant avec le VIH SIDA, la première à celles qui sont hospitalisées et l'autre, celles vivant à domicile ; l'Association Al Biri et l'Associaation Bender Djedid, qui apportent leur soutien aux veuves et aux orphelins ; l'Association IRIS qui assure une assistance juridique et judiciaire aux femmes.

L'amalgame entre hommes et femmes tant au niveau associatif qu'au niveau des points focaux ministériels permet une meilleure sensibilisation et formation des hommes aux questions liées à la promotion de l'égalité des genres.

B) Les contraintes et défis restant à relever en vue de parvenir à l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes

Malgré le bond en avant observé à Djibouti en matière d'égalité des sexes et de démarginalisation des femmes, de nombreuses contraintes pèsent en pratique sur les femmes, les empêchant ainsi de bénéficier pleinement des retombées de la politique nationale de promotion des activités liées au genre. Ces contraintes sont :

- l'analphabétisme et l'ignorance des femmes quant à leurs droits,
- la pauvreté persistante dans la majorité de la population et plus particulièrement parmi les femmes,
- le poids des traditions et la pression sociale, le rôle productif et reproductif de la femme dans la société et la pratique des MGF néfastes à la santé physique et psychique de la fille.

Les causes à l'origine de ces contraintes sont multiples et en matière d'éducation par exemple, elles peuvent être de nature socioculturelle, structurelle ou économique. En effet, le statut de la femme et la place qui lui est dévolue dans la société tourne essentiellement autour de son rôle reproductif et l'instruction n'est pas considérée comme un facteur de compétence. En milieu rural, l'insuffisance ou l'absence d'approvisionnement d'eau domestique à proximité signifie que la fille est appelée à prendre en charge la collecte et le transport de l'eau.

L'absence des toilettes, la déperdition élevée entre 10 – 11 ans, avec l'apparition des première règles et pour la fille l'impossibilité d'avoir une intimité suffisante pour des raisons d'hygiène constituent des contraintes. En outre, en ville comme en brousse la scolarisation de l'enfant appelle à des dépenses qui peuvent être considérées comme relativement importantes dans le budget d'une famille à faible revenu ; la priorité est souvent donnée dans ces cas au(x) garçon(s) considéré(s) comme futur chef de famille.
Des efforts considérables pour diminuer ces problèmes ont été récemment engagés par le gouvernement à travers la construction de routes, viabilisation des terrains, toilettes dans les écoles, etc.

L'analphabétisme et l'illettrisme des femmes est un obstacle presque insurmontable pour l'accès des femmes aux nouvelles technologies de l'information alors que Djibouti dispose, avec ses deux stations terriennes, son site d'atterrissage de trois câbles sous marins reliant l'Asie au Moyen Orient et à l'Europe qui lui confère un rôle clé de station maîtresse et de nœud d'éclatement du trafic, d'un réseau de télécommunications presque unique en Afrique.

Mais cet outil n'est pas de manière générale optimisé et le Ministère de la Communication et de la Culture a entrepris depuis le mois de mai 2002 une série d'actions visant à sensibiliser les différentes couches de la société djiboutienne sur les NTIC. Fruit d'un large consensus, les lignes directrices d'une politique nationale en matière de nouvelles technologies ont été tracées. Les

principaux objectifs au secteur sont de favoriser l'accès des populations aux divers services offerts par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, de continuer à réduire les coûts de télécommunications afin de favoriser la compétitivité extérieure du pays, de renforcer le rôle des télécommunications comme facteur d'intégration régionale et de lutter contre la pauvreté et de promouvoir l'emploi à travers le développement des activités liées aux NTIC.

Enfin, la prise en compte du genre dans l'élaboration des lois et politiques ainsi que la mise au point des programmes dans différents secteurs est en cours de réalisation et palpable dans tous les domaines. L'action conjuguée du Ministère chargé de la Promotion de la Femme et des organisations internationales sous la houlette du PNUD et à travers les objectifs du Millénaire, conduit à faire de la question genre une donne incontournable dans l'élaboration des lois et programmes dans tous les domaines du développement qu'il soit éducatif, sanitaire, culturel, associatif…

PARTIE II – PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING ET AUTRES INITIATIVES ET MESURES IDENTIFIEES LORS DE LA 23 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

A) Les femmes et la pauvreté

1) Politiques, réformes législatives, programmes et projets couronnés de succès

L'économie djiboutienne a connu au cours de deux dernières décennies une évolution heurtée marquée par la succession de crises politiques (guerres régionales, conflit armé dans le pays) et de chocs économiques (sécheresse, notamment) qui se sont traduits par une dégradation continue de la compétitivité du pays, de sa situation financière et de ses infrastructures économiques et sociales.

De plus, les principaux indicateurs du développement humain durable, le taux de scolarisation brut, les taux de mortalité infantile, infanto-juvénile et maternelle et l'accès à l'eau potable enregistraient une dégradation continue.

La principale action entreprise par le Gouvernement pour mettre en place un outil performant de lutte contre la pauvreté a été d'impulser la mise en place d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qui vise à créer une dynamique de croissance et d'accumulation du capital humain qui réduise durablement la pauvreté et le chômage et améliore les conditions de vie de l'ensemble des citoyens. Il repose sur l'exploitation à long terme des atouts stratégiques du pays, sa localisation géographique et son port, et à développer ses ressources humaines pour améliorer de façon radicale la compétitivité de l'économie, et lui assurer une insertion bénéfique dans l'économie mondiale.

Ce document général est d'une acuité certaine à l'endroit des femmes qui cumulent une double inégalité, celle liée au niveau de vie et celle liée à leur statut de femmes.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement s'est engagé en 1996 dans des programmes d'ajustement et de restructurations économiques appuyés par le FMI et la Banque Mondiale et mis en œuvre des réformes dans plusieurs domaines clés, les finances publiques, la sécurité sociale, les entreprises publiques, l'éducation, la santé, notamment. En 2000, le gouvernement a élaboré un CSLP intérimaire dont les principaux objectifs étaient de : soutenir la croissance économique ; développer les ressources humaines ; renforcer les filets de sécurités sociales et moderniser l'Etat et promouvoir la bonne gouvernance.

Le document portant cadre stratégique de lutte finalisé en août 2003 contre la pauvreté a été approuvé en mai 2004 par le Conseil d'administration de la Banque mondiale et le FMI et une table ronde des partenaires au développement constituera la prochaine étape.

2) Obstacles, problèmes rencontrés et défis à relever

Les résultats des programmes mis en œuvre depuis 1996 ont été mitigés. Les progrès importants réalisés dans le domaine macroéconomique, avec la réduction du déficit budgétaire et celui de la balance des transactions courantes ont été ramenées, respectivement, à 2,1% et 4,3% du PIB en 2001.

L'incidence de la pauvreté relative et de la pauvreté extrême des ménages ont connu, entre 1996 et 2002, une hausse passant, respectivement, de 64,9% à 74,4% et de 34,5% à 42,2%. Les résultats de l'enquête réalisée établissent également que la pauvreté est généralisée, qu'elle touche toutes les zones géographiques et toutes les catégories sociales. La pauvreté à Djibouti est devenue structurelle : la pauvreté humaine est liée à l'insuffisance de revenus et à l'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau potable et aux infrastructures de base. Dans ces conditions, la pauvreté à Djibouti n'est pas seulement un problème social mais constitue un véritable défi pour le développement.

Les femmes restent des actrices invisibles et inaudibles du développement. Le travail qu'elles fournissent dans les foyers en tant que responsables des soins familiaux est impayé et non comptabilisé, alors même qu'il contribue au PNB du pays. En effet, plus de femmes que d'hommes vivent dans la pauvreté d'où le terme « *féminisation de la pauvreté* ».

Le principal écueil consiste en ce que certains secteurs sont faiblement documentés en matière d'analyse comparative selon le genre (ex : cadre macroéconomique, port, transport, eau, habitat, nouvelle technologies de l'information et de la communication, énergie, gestion des ressources naturelles) en raison du manque de données disponibles.

3) Enseignements tirés

Il est dans l'intérêt de la femme qui est issue des couches les plus vulnérables de la société que l'économie se porte bien en général pour que sa situation personnelle puisse s'améliorer.

Le CSLP vise à porter le taux de croissance de l'économie à 5,2% alors que celui-ci a été négatif ou faible au cours de cinq dernières années. De plus le CSLP vise à réduire le taux de pauvreté extrême de son niveau actuel, à moins de 40% en 2005 puis à 10% en 2015, tout en ramenant le taux de pauvreté relative de son niveau actuel de l'ordre de 74% à moins de 35% en 2015.

Pour la mise en œuvre du premier axe de la stratégie, il est prévu la poursuite des politiques de stabilisation du cadre macroéconomique et de réformes structurelles ; la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel attractif pour l'investissement et la levée des obstacles au développement du secteur privé ; la promotion de la place de Djibouti comme plate forme économique et financière compétitive au plan régional et l'exploitation au mieux du potentiel de croissance du pays, le développement des infrastructures et la réduction des coûts des facteurs de production.

Pour le second axe (développement des ressources humaines), il s'agira d'améliorer l'accès des pauvres à la santé et à l'éducation ; de mettre en œuvre une politique de promotion de l'emploi, à

travers le développement des méthodes à haute intensité de main d'œuvre, la promotion de la micro-finance, le développement de la formation professionnelle, le soutien aux secteurs qui bénéficient directement aux pauvres (agriculture, élevage, pêche,…) ; de mettre en place des filets de protection sociale pour les segments de population les plus vulnérables (enfants de la rue, nomades, déplacés). La stratégie cible de façon spécifique les femmes.

En ce qui concerne le troisième axe (réduction de la pauvreté), il y aura lieu d'améliorer l'accès des pauvres à l'eau et aux services de base. Les politiques et les programmes seront centrés sur les quartiers périphériques de Djibouti ville (arrondissement 4 et 5, notamment), sur les villes de l'intérieur et sur la zone rurale.

Enfin, pour le quatrième axe (bonne gouvernance politique, locale, économique et financière), la priorité sera de renforcer la gestion de la dépense publique, d'améliorer son équité et son efficacité afin d'en faire un véritable instrument de lutte contre la pauvreté.

Pour assurer le suivi et évaluation du CSLP, est prévue la création d'un Commissariat pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté ainsi qu'une cellule Suivi et Evaluation.

B) Education et formation des femmes

1) Politiques, réformes législatives, programmes et projets couronnés de succès

En République de Djibouti, le droit à l'éducation est reconnu dans l'article 4 de la loi n° 96/AN/00/4ème L portant orientation du système éducatif djiboutien. Les textes officiels existants ne privilégient aucun des deux sexes en matière d'éducation et de formation.

Une étude exploratoire sur les facteurs obstacles à la parité scolaire a été menée en 2004 ; un Cadre d'Action pour la Promotion de l'Education des filles est en cours de finalisation. L'objectif général de ce Cadre d'Action étant d'éliminer les disparités sexospécifiques d'accès, de maintien dans l'enseignement fondamental ainsi que les inégalités d'orientation dans l'enseignement fondamental et les formations professionnelles et techniques pour garantir le droit des filles à l'éducation et à la formation d'ici 2010.
De même pour réduire l'abandon scolaire plus fréquent chez les filles que chez les garçons, des actions spécifiques sont menées. Ainsi depuis 2002 une journée est consacrée à la sensibilisation à la scolarisation des filles suscitant une très forte mobilisation dans l'ensemble des écoles et particulièrement dans une école en zone rurale où le taux de scolarisation des filles est particulièrement alarmant.

D'autres actions comme le repas offerts aux enfants dans les cantines scolaires, la distribution de fournitures scolaires, de vêtements pour les filles nouvellement inscrites, les vivres pour les familles qui scolarisent leur fille, sont des mesures incitatives pour soutenir la scolarisation des filles.

La lutte contre l'analphabétisme féminin (56%) se traduit par la mise en place de vastes programmes d'alphabétisation fonctionnelle accompagnée de programmes de post alphabétisation (activités génératrices de revenus).

2) Obstacles, problèmes rencontrés et défis à relever

Cependant, en dépit des efforts entrepris par le gouvernement, les disparités de genre subsistent. La scolarisation, gratuite de tout temps est devenue obligatoire **jusqu' à seize ans en 2002**. Et bien qu'il n'existe aucune discrimination entre les sexes au moment de l'inscription, le taux brut de scolarisation des filles (34,7 %) est inférieur à celui des garçons (45,9 %). Aussi, la scolarisation des filles, la réduction de la déperdition ainsi que la réduction des écarts figurent parmi les priorités en matière d'éducation.

Les contraintes suivantes sont à relever :

- la forte pression démographique (indice de fécondité 3,8),
- les difficultés à construire des écoles pour faire face au besoin en matière d'éducation,
- le coût très élevé de l'éducation,
- l'insuffisance en ressources.

3) Enseignements tirés

Djibouti a engagé une refonte générale du système scolaire et l'amélioration de la situation de l'analphabétisme des adultes. L'Etat s'est fixé, dans ce domaine, des objectifs intermédiaires à 2005 ainsi que pour l'horizon 2015.

Parallèlement, des programmes spécifiques d'alphabétisation visant à mettre en place à court terme une stratégie intersectorielle visant notamment à alphabétiser, entre 2001 et 2005, 14 500 jeunes filles et femmes à raison de 2 900 par an ont été mis en œuvre. Les avantages élevés que l'on estime pouvoir retirer de l'éducation des filles, y compris l'effet de l'éducation des filles sur la fécondité, soulignent aussi la nécessité de trouver des solutions au faible taux de scolarisation des filles.

Dans le cadre du CSLP, le Gouvernement prévoit d'améliorer la qualité de l'éducation à travers quatre types d'interventions :

- la réforme des programmes : un programme adapté aux besoins de développement de Djibouti doit être élaboré par une équipe nationale ;
- la disponibilité des manuels scolaires : pour la période 2001-2005, la définition et l'adoption d'une politique nationale, visant à concevoir et produire des manuels scolaires au niveau local, est envisagée en utilisant le savoir-faire développé par le CRIPEN. Cette politique met l'accent sur la coopération avec les imprimeries, et le Plan d'Action envisage la prise en charge de l'acquisition de machines pour l'imprimerie nationale. De plus, le programme sera complété dans les salles de classe. Enfin, le Gouvernement s'engage à supprimer les droits de douanes à l'importation des manuels scolaires et autre matériel destiné aux écoles et aux bibliothèques.
- La formation et la motivation des enseignants : des efforts sont à faire dans les domaines de la formation initiale et continue pour accroître le nombre des enseignants et améliorer leur qualité. Des mesures ont été déjà mises en place pour renforcer la formation et l'encadrement pédagogique. Une attention particulière sera portée au recrutement et à la formation des enseignants de science et des contractuels. En

matière de motivation des enseignants, le gouvernement continue à faire des efforts pour éliminer les arriérés de paiement des salaires, améliorer la gestion du personnel enseignant et mettre en place des plans de carrières.

- La réforme de l'évaluation : les pratiques d'examens et de concours qui n'ont d'autre but que de classer, seront progressivement abandonnées au profit de pratiques visant l'évaluation des acquis et intégrant des plans de remédiations et/ou de prévention précoce des difficultés rencontrées par les élèves.

C) Femmes et santé

1) Politiques, réformes législatives, programmes et projets couronnés de succès

La République de Djibouti a adopté la définition de la santé de l'OMS comme « *un état de bien être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie et d'infirmité* » et confirme « *le droit à la santé pour tous* », « *le principe de solidarité et d'égalité de tous* »**, loi n°48/AN/99/4ème L du 3 juillet 1999** et portant orientation de la Politique de Santé.

Le Ministère de la Santé a élaboré en février 1995 un document de politique nationale d'Equilibre Familial. Ce document de politique a été suivi par l'élaboration de la Politique Nationale d'Equilibre Familial (mars 1995) ainsi que celle d'un programme national de Santé Reproductive incluant un volet important pour la MSR, l'EF, les MST/SIDA ainsi que la lutte contre les mutilations génitales.

Dans le Chapitre huitième de la loi d'orientation du plan de santé, définissant les priorités de la Politique de la Santé et la section 2 consacrée à la Prévention, une part importante est consacrée à la protection de la santé de la mère et de l'enfant (article 115).

En février 1998, un programme national de maternité sans risque a été mis en place. Il analyse la situation actuelle de la santé maternelle et des soins de santé maternelle.

La mutilation génitale féminine peut entraîner la mort de la petite fille, elle est la cause de certains problèmes de santé des femmes, les douleurs menstruelles qu'une femme peut endurer toute sa vie, des complications lors de l'accouchement, la stérilité.

Aussi en matière de lutte contre cette pratique néfaste, faut-il noter la création en 1988 du Comité National de Lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes au sein de l'UNFD et la signature en 1990 de la Convention des Droits de l'Enfant par la République de Djibouti. L'article 15 de la Constitution condamne la torture, les sévices ou traitements inhumains, cruels, dégradants ou humiliants et l'article 333 du Code pénal punit les violences ayant entraîné une mutilation génitale.

En matière de lutte contre le VIH SIDA a été instauré un cadre institutionnel de lutte contre le Sida, le Paludisme et la Tuberculose (STP). Dans ce cadre, a été mis en place un Comité Interministériel de lutte contre le Sida chargé de faire le choix des grandes orientations en matière de lutte contre le Sida, le Paludisme et la Tuberculose et d'assurer le plaidoyer auprès des partenaires nationaux et internationaux pour la mobilisation des ressources et le soutien en

faveur de la lutte contre le Sida, le Paludisme et la Tuberculose. Par ailleurs, un Fonds de Solidarité a été récemment crée par le Président de la République pour assurer la prise en charge des orphelins du VIH SIDA.

Il existe également des Programmes verticaux nationaux de lutte contre le Sida, le Paludisme et la Tuberculose. Le programme de lutte contre les IST/VIH/SIDA mis en place par le Ministre de la Santé est plus spécifiquement chargé d'assurer la prise en charge clinique, thérapeutique, psychologique et sociale des patients vivant avec le VIH SIDA, de mettre en place et tester un système de suivi et de gestion et d'en évaluer le fonctionnement.

Quant au Secrétariat Exécutif de lutte contre le Sida, le Paludisme et la Tuberculose, c'est une structure permanente assurant au quotidien la planification, coordination, suivi et évaluation et composée de trois unités chargées de l'administration et de la gestion ; de la planification, du suivi et de l'évaluation du Plan National Intersectoriel ; de la coordination des interventions communautaires.

Son action a permis, au cours de ces deux dernières années, d'améliorer la condition sanitaire et sociale des personnes vivant avec le VIH SIDA.

2) Obstacles, problèmes rencontrés et défis à relever

L'impact de l'environnement lié au manque d'assainissement, d'une part, la pauvreté et la malnutrition, d'autre part, contribuent à aggraver la situation sanitaire globale. La situation de la mère et de l'enfant est particulièrement préoccupante. Le taux de vaccination complète contre les maladies cibles du PEV n'est que de 45,0% sur l'ensemble du territoire et reste à un niveau très bas en milieu rural (11,1%) ; la malnutrition touche plus de 21,9% des enfants de mois de cinq (5) ans ; les diarrhées et les infections respiratoires aiguës sont les causes les plus courantes de la morbidité et de la mortalité infantile. Les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile seraient ainsi passés respectivement à 103,1 et 124,4 pour mille en 2002 (contre 114 et 154 pour mille en 1989). Il faut cependant noter que la mortalité infantile et infanto-juvénile sont beaucoup plus élevées chez les filles, soit respectivement de 100,5°/°° et 110,4°/°°. La fécondité élevée, la faible couverture en soins obstétricaux d'urgence et la persistance de pratiques sociales néfastes (excision, infibulation) affectent gravement la santé de la mère et expliquent la persistance d'une mortalité maternelle très importante évaluée à 690,2 pour 100 000 naissances vivantes en 2002.

Les femmes pauvres extrêmes sont les plus touchées avec un écart important de mortalité maternelle de 9 points de pourcentage. De même, les femmes sont particulièrement vulnérables à la propagation de VIH/SIDA et des maladies sexuellement transmissibles. Selon une enquête réalisée en 2002, le taux de prévalence du VIH/SIDA serait de 2,9% mais atteindrait 6% dans la tranche d'âge des 15-35 ans.

3) Enseignements tirés

L'habilitation et l'autonomisation de la femme est tributaire d'une bonne santé pour elles et ses enfants à toutes les étapes de son cycle de vie.

Le plan d'action national déterminé lors de l'élaboration de la SNIFD a identifié trois objectifs prioritaires pour améliorer le domaine de la santé conformément aux objectifs du Programme d'Action de Beijing :

- objectif 1 : œuvrer à une approche intégrée de la santé communautaire par la protection de l'environnement, le renforcement du rôle de la femme et des jeunes, la généralisation d'un programme d'éducation sanitaire et l'amélioration de l'accès à des services de santé de meilleure qualité ;

- objectif 2 : contribuer à l'amélioration de la santé reproduction de la femme aux différentes étapes de son cycle de vie pour une réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et infantile ;

- -objectif 3 : institutionnaliser la lutte contre les pratiques néfastes à la santé des femmes et de la communauté, y compris les différentes formes de violences dont les mutilations génitales féminines ;

- objectif 4 : œuvrer à une mobilisation sociale et politique par le gouvernement et ses partenaires nationaux et internationaux en vue d'élaborer des stratégies de prévention et de lutte contre le SIDA.

D) Violences à l'égard des femmes

1) Politiques, réformes législatives, programmes et projets couronnés de succès

Le Code pénal djiboutien réprime les actes de violences dont peuvent faire l'objet les femmes telles que le viol, les violences, les tortures et actes de barbarie (articles 324 et suivants…).

Pour certaines infractions, l'état de grossesse apparente ou connue de l'auteur est une circonstance aggravante au même titre que la minorité ou encore la particulière vulnérabilité due à une maladie ou à une infirmité. La qualité de conjoint ou de concubin de la victime constitue une circonstance aggravante dans le cadre de deux infractions : les tortures et actes de barbaries (art 324 et 325) et l'homicide involontaire (art.328 et 329).

L'article 333 du Code pénal punit également les violences ayant entraîné une mutilation génitale de 5 ans d'emprisonnement et de 1 000 000 FD d'amende.
L'engagement du Président de la république lors de la journée du 8 mars 2004, rappelant que les institutions juridiques n'admettent en aucune manière la violence à l'égard des femmes. Encourageant ainsi les femmes à porter une action en justice et défendre leurs droits en la matière de violence.

2) Obstacles, problèmes rencontrés et défis à relever

A l'instar de l'ensemble des autres domaines, celui des violences dont sont victimes les femmes, souffre d'un manque en matière d'études et de statistiques fiables, d'autant plus qu'il s'agit d'un sujet culturellement tabou.

Les deux obstacles les plus freinant sont :

- la violence et les agressions sexuelles, telles que rapportées par le milieu médical et les associations, notamment contre les mineur(e)s ;
- souvent les femmes victimes de violences conjugales acceptent cette situation comme une fatalité, elles refusent de porter plainte contre un mari violent soit sous l'influence de la famille motivée par des considérations sociale s et traditionnelles, soit parce qu'elles pensent ainsi mettre en péril leurs foyers.

3) Enseignements tirés

Il résulte des précédentes considérations que si le cadre légal indispensable à la protection des femmes victimes de violences existe, il doit être amélioré par des mesures tant sociales que répressives :

- essayer de changer les mentalités en adoptant des mesures visant à modifier les comportements sociaux et culturels des hommes et des femmes ;
- créer un centre d'accueil et de secours aux femmes victimes de violences, doté d'un service d'information juridique et de conseils en matière d'accès à la justice ;
- renforcer les mécanismes juridiques tendant à la protection des femmes ; prendre des mesures pour l'application effective par les pouvoirs publics des législations en vigueur.

E) Les femmes et l'économie

1) Politiques, réformes législatives, programmes et projets couronnés de succès

Dans le contexte de l'ajustement structurel, le besoin d'un deuxième salaire ou de revenu supplémentaires pour maintenir le niveau de vie des ménages djiboutiens à fortement contribué à la croissance de l'emploi des femmes dans le secteur privé structuré et non structuré ainsi qu'à leur participation à l'économie informelle.

2) Obstacles, problèmes rencontrés et défis à relever

La participation de la femme à la vie économique est encore limitée. Elle représentent 52,6% de la population sédentaire mais sa participation au marché du travail n'est que de 35% (73% pour les hommes). Le chômage frappe plus les femmes (68%) que les hommes (54%).
Le besoin de concilier le travail avec la famille et la gestion de leur rôle reproductif freine, pour la majorité des femmes djiboutiennes, leurs possibilités de promotion, de réalisation de leurs potentialités professionnelles et l'accès aux postes de décision.

Dans ce cadre, veiller à la participation égale des hommes et des femmes dans l'activité économique et lutter contre la pauvreté par la création d'opportunités nécessaires et l'élimination des discriminations en matière d'emploi et d'accès aux ressources est l'objectif stratégique poursuivi pour ce domaine.

Le taux d'activité des femmes semble être déterminé par trois facteurs : il croît avec le niveau d'instruction, confirmant ainsi l'impact de l'accès à l'éducation sur l'intégration économique des femmes ; il est influencé par le statut dans le ménage (il est ainsi beaucoup plus faible pour les

femmes mariées) ; enfin, les perspectives limitées d'emploi découragent de nombreux segments de cette population active. Le chômage frappe plus les femmes (68%) que les hommes (54%), malgré leur taux d'activité plus faible. Et l'écart reste important, quel que soit le niveau d'instruction, traduisant ainsi une discrimination à l'égard des femmes dans l'accès à l'emploi.

Défavorisées au niveau d'emploi, les femmes le sont également en ce qui concerne l'accès au capital. L'intermédiation financière profite essentiellement aux grandes entreprises du secteur formel moderne et les expériences de financement des petites activités génératrices de revenus (micro-crédit) ciblées sur les femmes sont encore toutes récentes.

3) Enseignements tirés

La promotion d'une politique cohérente et intégrée de l'emploi constitue à l'évidence l'une des clefs de voûte de la stratégie de réduction de la pauvreté. Les causes du maintien des femmes dans une situation inégalitaire en matière de participation économique au développement du pays sont multiples :

- l'impact des femmes sur l'économie djiboutienne est loin d'être négligeable ; il est visible, reconnu mais pas comptabilisé ;
- accès limité à l'enseignement technique et scientifique ;
- l'accès aux crédits limité et peu ambitieux n'est pas significatif ;
- la division sociale du travail surtout en milieu rural réserve à la femme les tâches les plus pénibles ;
- manque de données et de ressources humaines qualifiées ;
- insuffisance de ressources financières ;
- analphabétisme ; ignorance et absence de qualifications ;
- politique d'incitation et d'habilitation inexistant ;
- préjugés, traditions et ignorance quant à ces questions et ces priorités ;
- capacités humaines, matérielles et financières limitées pour les ONGs.

Cependant, les remèdes existent et le document portant cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté a prévu quelques actions prioritaires qui sont l'amélioration de l'accès aux ressources ; le renforcement des capacités professionnelles et entrepreunariales des femmes ; la mise en place de mesures institutionnelles adéquates et l'information et la sensibilisation.

F) La femme et la prise de décisions

1) Politiques, réformes législatives, programmes et projets couronnés de succès

Sur le plan des textes tant internationaux qu'internes adoptés par la République, les conditions d'égalité entre les hommes et les femmes sont établies.

L'article 5 de la Constitution prévoit que tous les nationaux djiboutiens majeurs, des deux sexes, jouissant de leurs droits civiques et politiques sont électeurs dans les conditions déterminées par la loi. Cet article est confirmé par la loi organique n°1 du 29 octobre 1992 (article 3).

Cette loi, dans son article 11, précise en outre qu'est éligible à l'Assemblée Nationale tout Djiboutien âgé de 23 ans ayant la qualité d'électeur et sachant lire, écrire et parler couramment le Français et l'Arabe.
A l'article 6 de la Constitution, il est précisé qu'il est interdit aux partis politiques de s'identifier à une race, à une ethnie, à un sexe, à secte, d'une langue ou à une région. L'article 46 de la Constitution dispose que les députés à l'Assemblée Nationale sont élus pour cinq ans au suffrage universel direct et secret ; sont éligibles tous les citoyens djiboutiens, jouissant de leurs droits civils et politiques, âgés de vingt trois ans au moins.

La situation de la femme djiboutienne dans le domaine de la prise de décisions a longtemps été statique mais a connu une amélioration qualitative encourageante ces cinq dernières années.

En effet, avec l'accession d'une femme à la tête d'un Ministère (celui de la Promotion de la Femme) en 1999 et l'entrée à l'Assemblée Nationale de 7 femmes députés (quota de 10%) en janvier 2003, les femmes se sont vues libérées d'un carcan traditionnel qui leur interdisait officieusement l'accès à des postes décisionnels élevés et symboliques.

De plus, une femme est à la tête de la magistrature et lorsqu'on se réfère à l'article 29 de la Constitution qui stipule qu' « *en cas de vacance de la Présidence de la République pour quelque cause que ce soit l'intérim est assuré par le président de la Cour suprême* », la reconnaissance de la valeur des femmes ainsi que le respect pour leurs capacités est explicite.

Le corps dans lequel les femmes à Djibouti sont le plus représentées, est celui de la magistrature. Sur un total de 24 magistrats, 8 sont femmes et représentent donc 33% contre 67% pour les hommes. Les greffiers comptent plus de femmes (52%) que d'hommes (48%). Et ces chiffres vont en augmentant.

En outre, on peut comptabiliser deux conseillères techniques (une au Ministère de la Jeunesse et des Sports, une au Ministère des Affaires étrangères), trois directrices de Ministères (une au Ministère des Affaires Etrangères, la deuxième au Ministère de la Promotion de la Femme et la troisième directrice au Ministère des Transports) et deux directrices de deux entreprises publiques (Imprimerie Nationale et Société Internationale de Hydrocarbures de Djibouti SIHD). Dans le cadre de la politique de décentralisation des femmes ont été nommées au sein des Conseils Régionaux (2 ans chaque Conseil Régional) dans les différents districts et sept sont nommées adjointes aux chefs de quartiers.

L'éligibilité de femmes est également garantie par la loi portant décentralisation et statut des régions du 30 mai 2002 qui stipule en son article 1er que « *la région et la commune…s'administrent librement par l'intermédiaire des conseils élus au suffrage universel direct…* ».

2) Obstacles, problèmes rencontrés et défis à relever

Cependant, malgré le cadre juridique et la volonté politique plus que favorables à une participation égale, la femme reste cependant sous-représentée aux postes de responsabilités dans les Ministères tels que, la Justice, les Finances, les Affaires Etrangères, la Défense.

Les femmes sont pratiquement exclues de l'ensemble des sphères de décision dans le secteur public ; elles ne représentent que 9% des agents de l'Etat appartenant à la catégorie A.
En outre, les femmes responsables dans l'Administration ne sont souvent désignées que comme chefs de services ou sous-directrices.

Aucune femme n'est représentée jusqu'à ce jour dans le corps diplomatique. De même aucun poste de Secrétaire Général d'un Ministre n'est occupé par une femme.

3) Enseignements tirés

L'absence de participation de la femme djiboutienne à la sphère politique et décisionnelle étant en grande partie due à des facteurs culturels, la stratégie de son intégration devra être volontariste (à l'instar du système de quota à l'Assemblée Nationale qui inclut l'accès des femmes aux fonctions administratives) et devra privilégier la sensibilisation et la formation de l'ensemble des acteurs sociaux afin d'accélérer le changement des mentalités.

La stratégie nationale d'intégration de la femme au développement a prévu trois objectifs majeurs en cette matière :

- mettre en place un cadre institutionnel pour assurer la participation égale et équitable des femmes et des hommes à la prise de décisions par la généralisation de l'application des objectifs GED ;
- prendre les mesures adaptées pour veiller à la cohésion entre les textes juridiques existants et à venir ainsi qu'à leur application ;

- introduire une culture civique de l'égalité et de l'équité dans la société et éradiquer l'ignorance des femmes en matière de lois et de droits.

G) Les droits fondamentaux de la femme

La femme djiboutienne dispose d'un arsenal de textes et d'institutions garantissant la protection et l'application effective de ses droits. Outre les lois et textes promulgués par le législateur dans chaque domaine spécifique (santé, éducation, justice), il existe un cadre juridique général très favorable à l'éclosion et à l'épanouissement de la femme dans la société dans son domaine de prédilection.

Ainsi, dès son indépendance, la République de Djibouti a adhéré à la charte universelle des droits de l'homme et à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples qui reconnaissent à toute personne des droits et libertés notamment :

a) l'égalité devant la loi ;
b) le droit à une égale protection de la loi ;
c) le droit au respect de la dignité inhérente à la personne humaine et à la reconnaissance de sa personnalité juridique.

La charte africaine des droits de l'homme et des peuples prévoit dans son article 18.3 le devoir pour chaque Etat de veiller à l'élimination de toute discrimination et d'assurer la protection des droits de la femme et de l'enfant tels que stipulés dans les déclarations et conventions internationales.

La constitution djiboutienne du 15 septembre 1992, les lois et les textes assurent aux femmes les droits égaux avec à ceux des hommes : l'article 1 de la Constitution stipule dans son alinéa 2 que l'Etat assure, à tous l'égalité devant la loi sans distinction de langue, d'origine, de race, de sexe et de religion. L'article 10 de la Constitution ajoute que tous les êtres humains sont égaux devant la loi.

Les mécanismes institutionnels auxquels la femme peut recourir en cas de violation de ses droits fondamentaux sont le Médiateur de la République, l'ordre judiciaire, le Conseil Constitutionnel,…

H) Les femmes et les médias

Des progrès notables ont été enregistrés dans le domaine, grâce à la nomination d'une femme au poste de rédactrice en chef au niveau de la TV et de la Radio ainsi que l'augmentation du nombre de journalistes femmes. Par ailleurs, les médias jouent un rôle important dans la mise en place d'une image positive de la femme véritable agent de développement dans la société.

I) Les femmes et l'environnement

1) Politiques, réformes législatives, programmes et projets couronnés de succès

C'est depuis les années quatre vingt dix que la prise en compte de la dimension environnementale est devenue importante en République de Djibouti suite à la publication du Rapport National sur l'Environnement, préparé à l'occasion du sommet de Rio.
Depuis, la protection de l'environnement est considérée comme une priorité nationale. Un Ministère chargé de l'Environnement a été créé en 1993 et de nombreux documents de planification dans le domaine de l'environnement ont été élaborés :

- un Plan d'Action National pour l'environnement (PANE)
- une Stratégie et un Programme d'Action pour la Conversation de la Diversité Biologique
- un Programme National de Lutte contre la Désertification
- la Communication Nationale Initiale sur les Changements Climatiques

2) Obstacles, problèmes rencontrés et défis à relever

Mais bien que les femmes soient les premières victimes de la dégradation de l'environnement en milieu rural comme en milieu urbain et qu'elles aient un rôle primordial à jouer dans la gestion des ressources environnementales, la dimension genre s'avère insuffisante dans les politiques et les stratégies de l'environnement.

Les contraintes à relever sont:

- les corvées d'eau et de bois qui ont des conséquences désastreuses sur le plan économique, éducatif et sanitaire
- en matière d'assainissement l'absence de structure autonome disposant de moyens financiers nécessaires à l'entretien des ouvrages ; le développement des quartiers d'habitation sur des sites dont les caractéristiques physiques sont peu favorables au drainage des eaux (problèmes d'insalubrité).

3) Enseignements tirés

La lutte contre la pauvreté joue un rôle déterminant dans la protection de l'environnement. Ce sont les femmes pauvres qui sont le plus souvent touchées par la dégradation des conditions environnementales notamment l'épuisement des ressources naturelles ainsi que la détérioration des écosystèmes et des services qu'ils fournissent. Il est indispensable de prêter une attention particulière aux besoins des femmes dont la subsistance dépend des ressources naturelles et des services qu'elles en retirent :

- prendre en compte la dimension féminine dans les politiques et les stratégies de préservation de l'environnement,
- développer une politique d'accès à l'eau dans le milieu rural et dans les quartiers pauvres des centres urbains afin d'alléger la corvée d'eau pour les femmes,
- mettre en place une politique d'énergie renouvelable afin de mettre fin à la corvée de bois pour les femmes,
- mener une campagne de sensibilisation ciblée en faveur des femmes dans la gestion des déchets ménagers,
- lutter contre la pauvreté afin de permettre aux femmes d'utiliser de façon durable les ressources naturelles.

J) La petite fille

1) Politiques, réformes législatives, programmes et projets couronnés de succès

Des actions positives sont menées en faveur de la petite fille :

- la ratification par la République de Djibouti de la Convention sur les Droits de l'Enfant ;
- l'importance accordée à la scolarisation et au maintien de la petite fille à l'école par le Schéma Directeur de l'Education ;
- la protection assurée à la petite fille en ce qui concerne les MGF à travers l'article 333 du Code Pénal.
- L'élaboration en cours de la stratégie du **Développement Intégral du Petit Enfant Djiboutien** (DIIPED) qui a pour objectif de développer le potentiel intellectuel, affectif, social et physique du Petit Enfant, et concerne aussi bien la petite fille que le garçon de 0 à 6 ans ainsi que leurs parents et la communauté civile.

2) Obstacles, problèmes rencontrés et défis à relever

Sur le plan de l'éducation et de la formation des programmes spécifiques concernent la petite fille. Parallèlement, un projet du Centre de Recherches, d'Information et de Production de l'Education Nationale (CRIPEN) intitulé « po*ur une nouvelle approche de l'éducation des filles*

en République de Djibouti » est soutenu par l'UNICEF et s'intéressé aux jeunes filles qui ont abandonné le système éducatif ou n'ont jamais été scolarisées. Le programme vise à baisser le taux élevé d'analphabétisme à combattre la discrimination à l'encontre des filles en matière d'éducation, à atténuer les méfaits de l'ignorance et à participer à l'émancipation de la femme.

Les contraintes rencontrées sont :

- les coutumes et traditions qui valorisent le rôle reproductif et préparent la petite fille à la fonction de ménagère ;
- les difficultés à éradiquer les MGF en dépit des actions de sensibilisation et les plaidoyers menés à l'encontre de ces pratiques traditionnelles néfastes ;
- l'éloignement des écoles dans les milieux ruraux ;
- les exigences familiales qui imposent des restrictions et entravent le droit des enfants à une éducation de base (les tâches quotidiennes des enfants surtout des filles, les mariages précoces, etc.) ;
- l'ignorance ;
- la pauvreté.

3) Enseignements tirés

Les disparités entre la petite fille et le garçon au niveau éducatif sont sans nul doute la cause prépondérante du manque d'intégration de la femme djiboutienne au développement de son pays quand on sait que l'éducation est le moyen le plus efficace pour lutter contre les maladies et permettre aux femmes de prendre en main leur destin économique.

Ainsi, l'effort devra-t-il se porter plus spécifiquement sur ce domaine pour améliorer quantitativement et qualitativement le secteur de l'éducation en augmentant le taux brut de scolarisation et en révisant l'offre éducative.

PARTIE III – DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

1) La mise en place de mécanismes de promotion de la femme

Le premier mécanisme institutionnel d'intégration de la femme dans le développement a été la Direction de la Promotion de la Femme et de la Famille créée en juillet 1998, rattachée à la Présidence**.**

Moins d'un an après, elle est promue au rang de Ministère, le Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales. Il a pour missions :

1. la participation à l'élaboration de la politique du gouvernement en matière de promotion de la femme et de la stratégie de son application,
2. la proposition de projets de textes législatifs et réglementaires relatifs aux droits de la femme et de la famille,
3. la promotion des mesures destinées à faire respecter le droit de la femme dans la société et qui sont de nature à garantir l'égalité dans les domaines politique, économique, social et culturel,
4. la création d'une banque de données relatives à l'évolution de la femme djiboutienne et la centralisation de toute documentation collectée et détenue par tous les services et relatifs à la situation de la femme à Djibouti,
5. l'élaboration et la proposition des projets et programmes destinés à garantir une meilleure intégration de la femme et à promouvoir la famille dans le processus du développement et déterminer les mesures adéquate pour leur réalisation et ce en collaboration avec les Ministères et organismes concernés.

Le Ministère chargé de la Promotion de la Femme se présente comme suit :

- le Cabinet qui comprend un conseiller technique.
- une Direction qui comprend :
- un Service des affaires économiques chargé aussi des relations avec les ONGs / Associations féminines (un cadre)
- un Service des affaires sociales (trois cadres)
- un Service du personnel et de la comptabilité (un cadre)

Les missions spécifiques dévolues au Ministère sont : la coordination et le suivi des actions de mise en œuvre de la politique nationale en matière d'intégration de la femme dans le développement ainsi que la promotion de la famille. Par conséquent, il a la responsabilité de :

- Faire le plaidoyer en ce qui concerne la femme dans tous les domaines,
- Appliquer la politique nationale en matière d'intégration de la femme,
- Assurer la promotion de mesures destinées à respecter les droits de la femme,
- Veiller à l'intégration de la femme dans les sphères où elle est encore absente (prise de décision,…), au respect de l'égalité des sexes en matière d'éducation, de formation, d'emploi, etc..

2) L'élaboration de la politique nationale d'intégration de la femme dans le développement

La politique nationale d'intégration de la femme dans le développement est basée sur une loi qui a été promulguée par décret signé par le Président de la République. Elle concerne quatre domaines retenus comme étant prioritaires dans la SNIFD : l'éducation, la santé, l'économie et la prise de décision. Elle a pour principal objectif la réduction des écarts entre les hommes et les femmes à travers la mise en place de programmes et projets ciblant essentiellement les femmes. Des indicateurs ont été retenus pour chaque domaine. La SNIFD prévoit la mise en place de la collecte de données désagrégées par sexe ainsi que des mécanismes pour le suivi et l'évaluation.

La SNIFD a retenu quatre domaines prioritaires : la prise de décision, la santé, l'éducation, l'économie.

Chaque domaine a des objectifs définis comme suit :

- Pour le domaine de la prise de décision, il s'agit de :
  - mettre en place un cadre institutionnel pour assurer la participation égale et équitable des femmes et des hommes à la prise de décision par la généralisation de l'application des objectifs GED,
  - prendre les mesures adaptées pour veiller à la cohésion entre les textes juridiques existants et à venir ainsi qu'à leur application,
  - d'introduire une culture civique de l'égalité et de l'équité dans la société et éradiquer l'ignorance des femmes en matière de lois et de droits.

- Pour le domaine de la santé, il s'agit de :
  - œuvrer à une approche intégrée de la santé communautaire par la protection de l'environnement, le renforcement du rôle de la femme et des jeunes, la généralisation d'un programme d'éducation sanitaire et l'amélioration de l'accès à des services de santé de meilleure qualité,
  - contribuer à l'amélioration de la santé reproductive de la femme aux différentes étapes de son cycle de vie pour une réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et infantile,
  - institutionnaliser la lutte contre les pratiques néfastes à la santé des femmes et de la communauté, y compris les différentes formes de violence dont les mutilations génitales féminines,
  - œuvrer à une mobilisation sociale et politique par le gouvernement et ses partenaires nationaux de prévention et de lutte contre le sida.

- Pour le domaine éducation, il s'agit de :
  - participer à la réalisation de l'objectif national de 65% de taux brut par l'identification des obstacles et la mise en œuvre de mesures incitatives et de sensibilisation,
  - contribuer à la mise en place de la politique nationale de lutte contre l'analphabétisme et à sa mise en œuvre par des mesures visant à renforcer la participation des femmes et des filles aux programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle,

- lutter contre les formes de discrimination contenu dans l'éducation à l'égard de la petite fille et de la femme et promouvoir une culture de l'égalité dans le secteur formel et non formel de l'éducation et dans la société,
- intégrer les jeunes filles diplômées du secondaire dans le développement socio économique par l'accès à des formations qualifiantes et répondant aux besoins du marché.

• Pour le domaine économie, il s'agit de :
- contribuer à la lutte contre la pauvreté des femmes par la mise en place de mécanismes et de mesures spécifiques,
- favoriser un accès équitable à l'emploi pour les femmes et promouvoir la formation et l'insertion professionnelle.

3) Niveau de capacité atteint pour la promotion de la prise en compte des sexo spécificités et les défis à relever

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNIFD ainsi que des activités de suivi et évaluation du plan d'action des Plate-Formes de Dakar et de Beijing, le Ministère chargé de la promotion de la Femme a mis en place une stratégie de points focaux « *genre* » dans les différents ministères. Et ce, dans le souci de promouvoir l'intégration du genre dans les institutions et organisations gouvernementales.

Le concept du genre, bien que récemment apparu à Djibouti, est de plus en plus intégré dans les domaines comme l'agriculture, l'habitat, l'environnement, etc.. Dans l'éducation et la santé la prise en compte du concept genre dans les politiques et stratégies est plus ancienne.

Le souci de la prise en compte du genre, au niveau du Ministère, est en voie d'assimilation notamment avec l'appui des partenaires de développement. Le PNUD et le FNUAP ont été les initiateurs en la matière notamment à travers l'appui apporté au Ministère pour l'élaboration de la SNIFD entre 1999 et 2003. Par ailleurs, un projet soutenu par la BAD , le projet « *Appui à la promotion des femmes* » dont le démarrage est prévu courant 2004, comprend un volet renforcement des capacités institutionnelles et techniques notamment à travers la formation en genre des cadres du Ministère et des points focaux des différents ministères et institutions. Et ce, en vu de contribuer à l'institutionnalisation de la prise en compte de la dimension genre dans les politiques et stratégies sectorielles. Le projet prévoit également une série d'études sur la situation de la femme dont les thèmes restent à identifier.

De même, le Cadre stratégique de réduction de la pauvreté du gouvernement et celui de la BAD, tous deux en cours de finalisation, ont été guidés par le souci constant de la prise en compte de la dimension genre en matière de pauvreté.

Depuis sa création, le Ministère chargé de la promotion de la femme se donne pour principale mission d'assurer la fonction d'organe de coordination . Mais ses faibles capacités humaines et budgétaires constituent un handicap et réduisent considérablement l'efficacité de ses actions. De ce fait, l'appréhension du genre reste encore très faible à l'échelle nationale et dans les différents

secteurs. Des efforts importants sont donc nécessaires au sein même du Ministère notamment pour la mise en place d'une structure spécifique chargée de l'institutionnalisation du genre.

Beaucoup de progrès restent à accomplir au niveau des mécanismes de coordination, de reddition et de renforcement des capacités.

Si la réalisation des actions du plan d'action national sont du ressort des différents ministères techniques impliqués dans la mise en œuvre de la SNIFD, la coordination de toutes ces actions a été confiée au Ministère. A cet effet, un mécanisme a été mis en place qui comprend : un Comité national de pilotage de la SNIFD et un Comité technique intersectoriel pour le suivi et l'évaluation de la SNIFD.

Crée en 2002 par le décret n° 2002-0220 / PRE, il est piloté par le Ministère chargé de la promotion de la femme et le Ministère de la Santé.

Le Comité National de pilotage (CNP) est composé de représentants de haut niveau (Secrétaires généraux) des différents ministères.
Le Comité Technique Intersectoriel composé des points focaux appuie le CNP les mécanismes ont été crées mais pas encore formés en genre et ne sont pas opérationnels.

Le Plan d'action de la mise en œuvre de la SNIFD a fait l'objet d'une Table Ronde des partenaires au développement en octobre 2003 qui fait un succès pour le pays. La formation et l'opérationnalisation de ces mécanismes est donc une nécessité.

Un mécanisme de renforcement des capacités qui aurait la charge de l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités a été prévu dans le cadre du Projet d'organigramme prévu pour la mise en œuvre du Plan d'action de la SNIFD. Cet organigramme n'a pas encore été adopté.

Les acquis dans le domaine du genre sont dus à des projets soutenus par les partenaires du développement (un plan de formation est en cours d'identification avec la CEA par exemple pour 2005).

PARTIE IV – PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES PRISES POUR Y REMEDIER

La loi du 7 juillet 2002 définissant la politique nationale en matière d'intégration de la femme dans le développement a fait de la mise en œuvre de cette stratégie un objectif national devant être réalisé par une approche pleinement participative.

En effet, l'article 4 de cette loi précise que *« la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Intégration de la Femme dans le Développement et du Plan d'Action National est du ressort des Ministères techniques et des associations et ONG nationales dans le cadre d'un partenariat avec le Ministère délégué ».*

L'article 5 précise également que *« tous les Ministères Techniques concernés par les 4 domaines prioritaires, les organismes étatiques et para-étatiques ainsi que ceux relevant du secteur privé seront tenus de respecter dans toutes leurs actions la Stratégie Nationale d'Intégration de la Femme au Développement et le Plan d'Action National pour l'Intégration de la Femme au processus de développement national, de collaborer et d'apporter leur contribution à cette entreprise nationale ».*

Le mot d'ordre vers l'intégration pleine et entière de la femme djiboutienne dans le développement est donc lancé. Doivent maintenant se mettre en mouvement les mécanismes de mise en œuvre de cette politique.

A cet effet, des buts stratégiques et des actions prioritaires ont été définis dans les quatre domaines prioritaires sélectionnés par la stratégie et qui sont :

- **dans le domaine de la prise de décisions** :
  - les actions prioritaires identifiées sont:
    - la nomination et installation d'un comité de suivi de l'application de la convention Internationale de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ratifiée par la République de Djibouti,
    - l'entreprise des actions affirmatives et des mesures en faveur des femmes en vue de faciliter leur accès aux postes de prise de décisions, hautes fonctions et responsabilités dans les domaines politique, exécutif, législatif, dans la société civile et le secteur privé par la publication d'un décret d'incitation et/ou d'exécution,
    - le renforcement de l'état civil et le système d'enregistrement individuel et familial (fiche d'état civil et livret de famille) en vue de garantir les droits des femmes et des enfants, la plaidoirie auprès des leaders religieux, des parlementaires, des décideurs et de la société civile et politique en vue d'apporter un soutien aux objectifs de développement et aux principes de démocratie et de droits de la personne,
    - l'information et la sensibilisation de la société et ses différents acteurs dont les jeunes, les médias et groupes communautaires des bienfaits de la démocratie et de la participation de la femme au développement pour l'ensemble de la société,
    - le renforcement des capacités des ONGs locales et nationales, les comités de quartiers, en matière de plaidoyer, concernant les principes de l'Islam, le système juridique djiboutien et les Conventions Internationales ratifiées par l'Etat,

- la valorisation de la place et les rôles de la femme à travers l'approche cycle de vie dans la société, par le biais des médias audiovisuels en particulier,
- l'information aux femmes des droits les concernant ainsi qu'aux membres de leur famille à travers les lois djiboutiennes, selon les principes de l'islam et les conventions internationale ratifiées par le pays.

o Les résultats attendus en 2007 sont :
- présence des femmes au Parlement, dans les instances nationales, régionales et internationales ainsi que dans les partis politiques et les syndicats. Un décret d'incitation et/ou d'exécution existe ; le système de quota est institué,
- des points focaux Genre formés et habilités sont opérationnels au moins dans les ministères concernés par les domaines prioritaires et institutions gouvernementales. L'approche Genre et Développement est intégrée,
- des programmes de sensibilisation sont mis en place,
- Un concours national annuel pour la promotion de la démocratie et des valeurs égalitaires est institué depuis 2 ans,
- des programmes de formation touchant 10 ONGs locales et nationales ainsi que des comités de quartiers existent,
- Diffusion périodique, au rythme de 2 par mois, d'émissions télévisées valorisant la place et le rôle de la femme dans la société,
- 1 ou 2 association(s) par district assure(nt) l'information et la sensibilisation des femmes dans le domaine de droit de la femme et de la famille. Les femmes nombreuses à adhérer à ces associations connaissent et commencent à revendiquer leurs droits conformément aux lois nationales et les conventions internationales ratifiées par la République de Djibouti.

- **dans le domaine de la santé** :
  o les actions prioritaires identifiées sont :
  - le développement de l'approche participative au sein de la communauté, pour la gestion des infrastructures sanitaires (centres de santé, pharmacies communautaires) et sociales (marchés, maisons de jeunes, bornes-fontaines,etc…),
  - la contribution de la mise en place d'un système de transports tenant compte de la carte sanitaire et de la carte scolaire en vue d'assurer l'accessibilité aux services de santé et autres pour les populations et les femmes les plus démunies,
  - l'élaboration des programmes intégrés de plaidoyer en vue de sensibiliser et d'impliquer les autorités politiques, la Société Civile, les leaders communautaires et les membres de la communauté quant à l'importance des programmes Genre et de Santé Sexuelle et Reproductive pour l'équilibre familial et pour le Développement,
  - le suscitement chez les jeunes scolarisés et non scolarisés d'une attitude responsable en tant que citoyen(ne)s de l'avenir, en matière de prévention en santé reproductive, MST/SIDA, Genre, violence contre les femmes et pratiques néfastes à la santé, tabagisme et consommation du Khat, par la sensibilisation, le plaidoyer et la formation,
  - le renforcement des mécanismes juridiques tendant à la protection des femmes contre les violences et prendre des mesures pour l'application effective par les pouvoirs publics des législations en vigueur,

- la plaidoirie auprès des différents acteurs clés de la société dont les leaders religieux, les parlementaires, les décideurs de la société civile et politique, les jeunes, les médias, ONGs et groupes communautaires en vue d'apporter un soutien à la lutte contre la violence contre les femmes et les pratiques néfastes, y compris pour ce qui est des formes variées de pression et de harcèlement dans les différents espaces (scolaire, professionnel ou autre) ainsi que de la protection des enfants et de la fille plus particulièrement,
- l'implication des différents départements ministériels concernés par la réalisation du Programme National de Lutte contre le SIDA (Santé, Education, Jeunesse, Promotion de la Femme, Justice…) par la mise en place de sous-programmes,
- la consolidation de la solidarité entre les partenaires nationaux et internationaux dans la mise en œuvre et financement des programmes de la lutte contre le SIDA par des actions de sensibilisation au niveau institutionnel et social,
- la sensibilisation des couches les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes aux risques des MST/SIDDA par le biais des institutions et des associations concernées,
- le renforcement des capacités et des moyens des ONGs pour la prise en charge et le soutien aux malades doublement victimes de la contamination/maladie et du rejet social, et plus spécialement pour les femmes et les enfants et la création d'un fonds de solidarité pour accompagner les malades hospitalisés ou en phase terminale.

o <u>Les résultats attendus en 2007 sont :</u>
- Un minimum de 20 ONGs participent au programme de partenariat MPF-ONG et exécutent des projets communautaires de santé (eau, hygiène, nutrition, allaitement, paludisme…).
- Le pourcentage de femmes enceintes anémiées diminue de 70% à 40%.
- La population ayant l'accès à l'eau potable à une distance de moins de 100 m à augmenté de 50% dans la zone urbaine et de 40% dans les zones rurales.
- Un système de transport tenant compte de la carte sanitaire et scolaire est mis en place pour Djibouti.
- Les nouvelles orientations en santé reproductive avec toutes ses composantes y compris Genre, Droits reproductifs et Violence contre les Femmes dont les mutilations génitales féminines, Cycle de Vie, Droits de la Cliente (respect, confidentialité, secret professionnel…) et l'importance de la prévention (certificat prénuptial) font partie intégrante du cursus de formation initiale et continue des personnels de la santé,
- Toute urgence obstétricale est soit prise en charge sur place soit référée à temps dans une structure adaptée,
- les législations en matière de protection des femmes contre les violences sont appliquées de manière effective par les pouvoirs publics,
- les hommes politiques, les leaders religieux, les jeunes et les médias adhérent à la lutte contre la violence à l'égard des femmes,
- au moins un Centre d'accueil, d'écoute et d'assistance juridique aux femmes victimes de violence, géré par une Comité de Coordination des ONGs et Associations locales, est opérationnel à Djibouti ville et dans chaque district,
- un programme national de lutte contre le SIDA est adopté par le gouvernement,

- un minimum de 30 ONGs participent au programme de partenariat MPF-ONG et exécutent des campagnes d'information et de sensibilisation, mais aussi des projets de lutter contre les MST et le VIH/SIDA dans la communauté,
- mise en place de sous-programmes sectoriels de prévention contre les MST/VIH et de prise en charge des maladies du SIDA par les Ministères concernés.

- **dans le domaine de l'éducation** :
  - les actions prioritaires identifiées sont :
    - l'élaboration des programmes de plaidoyer au niveau national, régional et communautaire qui viseront la levée des obstacles réels et/ou de combattre les préjugés en défaveur de la scolarisation des filles,
    - la mise en place en collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux des mesures incitatives et les programmes de soutien à la scolarisation des filles et à leur maintien dans le système scolaire, en les libérant des pesanteurs économiques et socioculturelles,
    - l'assurance de la représentation des femmes dans les nouvelles instances prévues dans le Schéma Directeur : comité de coordination interministériel, équipe technique, équipe de gestion, de coordination, de suivi et évaluation, l'intégration dans les curricula de la perspective Genre et ses objectifs, la culture des droits de la personne, la santé reproductive et la planification familiale, la protection de l'environnement,
    - la menation des campagnes de sensibilisation auprès des parents et enseignants et des médias sur les formes de discrimination, la contribution par un appui technique e politique à l'intégration du Genre dans le *« Schéma Directeur et Plan d'Action (2001/2005)* » du Ministère de l'Education Nationale et à l'intégration des valeurs et des principes d'égalité et d'équité et de l'obligation d'instruction selon l'Islam, de la perspective Genre et de ses objectifs démocratiques, et de l'éducation en matière de population dans les manuels scolaires,
    - la menation d'une étude sur l'employabilité et les besoins des jeunes filles diplômées niveau secondaire,
    - l'encouragement des stages professionnels dans le secteur privé et public,
    - le soutien des initiatives des associations et du secteur privé dans la prestation de services de formations professionnelles courtes et notamment dans les technologies de l'information.

  - Les résultats attendus en 2007 sont :
    - un programme de plaidoyer a été définie et opère au niveau national, régional et communautaire,
    - un programme de sensibilisation communautaire multilingue fonctionne dans le milieu rural et les districts,
    - des programmes incitatifs ont été mis en place et leurs impacts évaluées,
    - des actions de réinsertion/insertion sont en place et soutenues par les autorités locales et les ONGs,
    - un guide pour l'analphabétisation des femmes est couramment utilisé par le ministère et les ONGs,
    - la réalisation des programmes d'alphabétisation s'appuie sur la participation communautaire,

- des formations basées sur la demande du marché sont intégrées dans les cours d'éducation non formelle des filles,
- les images et représentations négatives sur le rôle de la femme sont supprimées des manuels scolaires,
- des débats sont régulièrement menés dans les écoles avec les enfants,
- une étude sur les opportunités économiques et de création d'emplois pour les jeunes de niveau secondaire a été complétée et des plans d'actions ont été définis et sont en exécution dans les 5 districts,
- un minimum d'un centre de formation des technologies d'information, et d'informatique opère dans chacun des districts.

- **dans le domaine de l'économie** :
  - les <u>actions prioritaires</u> identifiées sont :
    - l'intégration du concept Genre dans la stratégie de lutte contre la pauvreté,
    - le renforcement des moyens mis en œuvre pour le développement des micro-crédits, y compris par l'instauration de la compétition,
    - le développement des capacités et des compétences professionnelles des femmes en matière de gestion et de plan de financement, étude de marché…,
    - la menation d'une étude analytique sur la place de la femme dans le marché du travail, quantitative et qualitative, afin d'identifier les obstacles et les opportunités de son insertion,
    - la mise en place d'un programme de plaidoyer et de sensibilisation auprès des responsables du secteur formel sur la disparité d'insertion qualitative et quantitative que subissent les femmes sur le marché du travail et l'importance de l'insertion équitable de la femme à l'emploi,
    - l'intégration dans la loi d'orientation économique et sociale (2001-2010) des indicateurs qui tendent vers la parité dans l'emploi et l'insertion-formation professionnelle.

  - Les <u>résultats attendus</u> en 2007 sont :
    - un système de lutte contre la pauvreté intégrant le concept Genre est élaboré et mis en œuvre,
    - un centre « *Maison de la Création Féminine* » est installé dans chaque district,
    - des programmes de formation pour une meilleure maîtrise des nouvelles technologies de l'information sont développés,
    - une politique macro-économique et sectorielle tenant compte de l'équité entre les femmes et les hommes face à l'emploi est élaboré,
    - des programmes spécifiques de formation pour une amélioration de la qualité et du niveau de formation des femmes sont mis en place,
    - le programme international de l'OIT intitulé « *Davantage d'emplois et de meilleurs emplois pour les femmes* » est initié.

BIBLIOGRAPHIE

[1] Rapport sur la mise en œuvre de la politique genre, élaboré par Monsieur Youssouf Daher Robleh

[2] Rapport sur la Stratégie Nationale d'Intégration de la Femme dans le Développement, Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Promotion de la Femme, du Bien-être Familial et des Affaires Sociales

[3] Programme de suivi évaluation du plan d'action africain qui vise à accélérer la mise en œuvre des plates formes d'action de Dakar et Beijing, Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat

[4] Rapport sur le Secteur économie et finances

[5] Rapport sur le Séminaire d'Action Gouvernementale

[6] Rapport sur le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, août 2003

[7] Rapport sur les objectifs du millénaire pour le développement à Djibouti

[8]Rapport sur « *La Femme Djiboutienne face aux cadres institutionnel, politique et juridique* », élaboré par Madame ZAHRA KAMIL ALI, Ministère de la Promotion de la Femme

[9]Loi n°175/AN/02/4ème L portant Décentralisation et statut des Régions

[10]Loi n°173/AN/02/4ème L définissant la politique nationale en matière d'intégration de la femme dans le développement

[11]Rapport « *Assistance technique en vue de définir les activités essentielles de l'appui juridique à apporter aux PVVS dans le cadre du PASAP* », mars 2004

[12]Rapport Secteur Santé, mai 2004